

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS DU FIP GALIA PME n°9



Objet : Dissolution anticipée du FIP GALIA PME 9 - Opérations de liquidation

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 9 » (ci-après le « **Fonds** ») géré par GALIA GESTION.

Nous vous rappelons que le FIP GALIA PME 9 a été constitué le 31 décembre 2012 pour une durée de dix ans à compter de la clôture de sa période de souscription venant donc à échéance le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons par ailleurs que le FIP GALIA PME 9 est en pré-liquidation depuis le mois de septembre 2019 et que les opérations de désinvestissements du portefeuille du Fonds sont toujours en cours.

Dans ce cadre, de nouvelles cessions de participations ont été réalisées par le FIP GALIA PME 9, rendant nécessaire une distribution partielle des avoirs du Fonds au profit des porteurs de parts. Cette distribution va avoir pour conséquence de faire passer l'actif net du Fonds à un montant inférieur à 300.000 euros.

C'est pourquoi, GALIA GESTION a décidé, conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement du FIP GALIA PME 9 et en accord avec son Dépositaire, de prononcer la dissolution anticipée du Fonds sous réserve de l'agrément de cette mutation par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

La décision de dissolution du FIP GALIA PME 9 a été agréée par l'AMF le 7 mai 2021. Le FIP GALIA PME 9 entre donc en liquidation à compter de cette date.

Par conséquent, vous trouverez ci-après des précisions sur les modalités de liquidation du Fonds et les distributions effectuées aux porteurs de parts :

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LA PERIODE DE LIQUIDATION

- (i) Compte tenu des cessions de participations déjà réalisées, GALIA GESTION a décidé de clôturer la liquidation du Fonds le 31 décembre 2022 au plus tard ;
- (ii) Les rachats de parts du Fonds sont définitivement bloqués à compter de ce jour.
- (iii) Les opérations de liquidation du Fonds, seront menées par GALIA GESTION en qualité de liquidateur ;

- (iv) A l'issue des opérations de liquidation, les porteurs de parts du Fonds se verront distribuer l'intégralité des sommes leur restant dues au titre de l'article 6.4 du Règlement du Fonds. Afin de répondre aux exigences de l'article R.214-41 du Code Monétaire et Financier, GALIA GESTION a toutefois décidé de procéder ce jour à une distribution en espèces d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 9. Cette distribution est réalisée pour un montant total de 695.500 euros, soit la somme de 130 euros par part. Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement du Fonds, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds. Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).
- (v) A la clôture de la liquidation du FIP GALIA PME 9, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du Fonds sur les conditions de la liquidation et sur les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera adressé à chaque porteur de parts du Fonds en ayant fait la demande écrite à GALIA GESTION dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande et sera adressé à l'Autorité des Marchés Financiers dans le mois de son établissement.

II. CONDITIONS DE CESSIION DU PORTEFEUILLE DU FONDS

Pour rappel, le FIP GALIA PME 9 a été constitué fin 2012 avec un montant de souscriptions de 2,8 M€, grâce auquel il a réalisé, entre 2013 et 2014, des opérations d'investissement dans 11 sociétés régionales pour des montants unitaires compris entre 120 K€ et 250 K€ et un montant total de 1,8 M€. Une majorité des participations du portefeuille (soit 8 sur 11) a d'ores et déjà été cédée, ce qui a permis de distribuer au total – en tenant compte de la distribution effectuée ce jour – 2M€ d'avoirs aux porteurs de parts A, soit 380 € par part A (hors prélèvements sociaux) dont la valeur liquidative s'établissait à 145,76 € au 31 décembre 2020.

Le rendement annuel d'une part A du Fonds calculé depuis sa Date de constitution s'établit à ce jour (en tenant compte des distributions effectuées au 31 décembre 2020 et de la valeur liquidative d'une part A au 31 décembre 2020) à -3,18 % hors réduction d'impôt à la souscription, et à -0,49 % en tenant compte de la réduction d'impôt à la souscription.

Le portefeuille restant du FIP GALIA PME 9 est à ce jour constitué des titres des sociétés suivantes :

- BMIA
- Actilev
- Sunna Design

Une recherche de liquidité a été engagée par GALIA GESTION pour chacune de ces participations.

Des opportunités de cessions devraient pouvoir se concrétiser d'ici le 31 décembre 2021 pour la participation du Fonds dans la société BMIA et d'ici le 31 décembre 2022 pour les deux autres participations du Fonds.

Une fois les opérations de liquidation achevées, la totalité des avoirs nets des frais de liquidation supportés par le FIP GALIA PME 9 sera donc répartie entre les porteurs de parts du Fonds, selon les termes de son Règlement. Les performances définitives du Fonds seront connues à cette date.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vincent SCHIFANO
Président